

Règlement

Cette épreuve inscrite au calendrier de l'UFOLEP se déroulera le vendredi 24 mai 2024

Départ à 19 Heures 30 Rue Neuve à Villiers-en-Lieu

Arrivée à 21 Heures 30 Rue Neuve à Villiers-en-Lieu

Catégories concernées:

- 1,2,3,4 UFOLEP
- Ouverte 2,3,4,5 FSGT et FFTri
- Accessible aux autres fédé cycliste (sous couverture de l'assurance de notre club)
- Cette épreuve sera ouverte aux licenciés FSGT, UFOLEP etc, munis de leur carte de catégorie.

Circuit :

- 40 tours de circuit de 1,8 km seront effectués soit une distance de 72 km. Le départ sera donné à 19 Heures 30 Rue Neuve à Villiers-en-Lieu.
- L'arrivée sera canalisée par des barrières.
- La protection du circuit sera assurée par l'équipe de signaleurs du club organisateur.
- Le fait de signer la feuille de départ, les concurrents s'engagent à effectuer le parcours dans le respect du règlement de l'UFOLEP et d'appliquer les consignes éventuelles données au départ par le collège des commissaires de la Fédération.

Service médical:

4 secouristes agréés seront répartis sur le circuit

Assurance et responsabilité:

- En UFOLEP les coureurs bénéficient d'une assurance individuelle avec leur licence.
- Tous les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès du Comité UFOLEP. Cette police délivrée par le comité départemental UFOLEP, sera adressée un mois avant la date de l'épreuve à la préfecture.
- Le port du casque est obligatoire.

Récompenses :

- Des trophées, bouquets seront remis aux vainqueurs à l'issue de l'épreuve.
- Aucune prime en espèce ne sera attribuée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si les circonstances les y obligent.

Nom, prénom et adresse du responsable de la course: Antoine Langard
7 Rue Leblanc 52290 Eclaron (06 01 17 03 40)

Nom, prénom et adresse du club organisateur:
Cyclisme Bragard 52
7 rue Leblanc 52290 Eclaron (06 01 17 03 40)

Etabli le 19 février 2024
La Secrétaire

